# **AVIS DES SOCIETES**

# **ETATS FINANCIERS**

#### ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding -Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

# Bilan Exercice clos le 31 Décembre 2016

(Unité: en 1 000 DT)

(Unité : en 1 000 DT)						
	Notes	31-déc-2016	31-déc-2015			
Actifs						
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	13 718	64 510			
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	258 472	216 514			
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	159 820	138 871			
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	61 784	20 828			
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52			
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	4 326	3 169			
AC7- Autres actifs	4.7	10 837	10 820			
TOTAL ACTIF		509 009	454 764			
Passifs						
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.8	45 027	20 007			
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	43 645	58 450			
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	326 869	294 130			
PA5 - Autres passifs	4.11	18 377	10 184			
TOTAL PASSIF		433 918	382 771			
Capitaux propres						
CP1 - Capital		68 000	68 000			
CP2 - Réserves		592	413			
CP3 - Résultats reportés		3 401	2 588			
CP4 - Résultat de l'exercice		3 098	992			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	75 091	71 993			
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		509 009	454 764			

# Etat des engagements hors bilan

# Exercice clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2016	31-déc-2015
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		468	5 183
HB 2 - Crédits documentaires		8 853	9 149
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 321	14 332
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	34 331	34 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		34 331	34 745
Engagements reçus			
HB 7 - Garanties reçues		137 925	97 039
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	4.14	137 925	97 039

# Etat de résultat

# Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	15 538	15 169
PR2 - Commissions (en produits)	4.16	4 721	3 685
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.17	4 060	2 459
Total produits d'exploitation bancaire		24 319	21 313
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.18	(6 224)	(6 184)
CH2 - Commissions encourues		(712)	(358)
Total charges d'exploitation bancaire		(6 936)	(6 542)
PRODUIT NET BANCAIRE		17 383	14 771
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.19	1 324	(1 881)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		300	319
CH 6 - Frais de personnel	4.20	(8 556)	(7 359)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.21	(4 962)	(4 313)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.6	(773)	(558)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 715	979
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		204	34
CH 11- Impôts sur les sociétés		(1 522)	(21)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3 398	992
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires		(300)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 098	992
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 098	992
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.22	0,456	0,146

#### Etat de flux de trésorerie

# Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2016

(Unité : en 1 000 DT)

THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		22 807	23 244
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 175)	(6 339)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(27 651)	27 308
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		32 506	(8 913)
Titres de placements		(40 000)	(2)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(8 355)	(7 025)
Autres flux de trésorerie		1 099	(40 155)
Impôts sur les sociétés payés		(26)	(21)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(25 796)	(11 901)
Activités d'investissement			
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(2 017)	(1 956)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(2 017)	(1 956)
Activités de financement			
Emissions d'actions		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		-	andere de
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(27 813)	(13 857)
Liquidités et équivalents en début d'exercice		128 177	142 034
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.23	100 364	128 177
*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité			

# Notes aux états financiers annuels au 31 décembre 2016

# 1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

#### 2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

#### 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation—Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour le montant de décaissement.

#### - Comptabilisation des créditsà la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### - Comptabilisation des revenus des créditsà la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sontcourus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis "(classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

#### - Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

-	A : Actifs courants	0 %
-	B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
-	B2 : Actifs incertains	20 %
-	B3 : Actifs préoccupants	50 %
-	B4: Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### - Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

#### - Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives.

#### 3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

#### 3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### 3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport 20%

- Mobilier et matériel de bureau 10% et20%

- Matériel informatique 33%

- Logiciels informatiques 20% et 33%

Agencement, Aménagement et Installations 10%Constructions 3%

# 3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Les titres acquis sont classés selon l'une des catégories suivantes :

- Titres de transaction : sont les titres acquis en vue de leur revente à brève échéance (durée de détention inférieure à 3 mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.
- Titres d'investissement : sont les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- Titres de placement : sont les titres qui ne répondent pas aux critères de classement en titres de transaction ni en titres d'investissement.

A la date d'arrêté, les titres sont évalués à la valeur de marché ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes font l'objet de provision pour dépréciation.

# 4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

# Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 13 718KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

	Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Caisse		3 780	3 706
BCT		9 938	60 804
	TOTAL	13 718	64 510

# Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 258 472KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes Ordinaires chez les correspondants	43 723	13 334
Placements chez la BCT	16 137	18 040
Placements chez les correspondants	151 337	141 456
Créances sur les Etablissements Financiers	46 674	43 306
Créances rattachées	601	378
TOTAL	258 472	216 514

#### Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 159 820KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Comptes courants débiteurs	5 108	5 466
Escompte commercial	3 160	4 858
Crédits à Court Terme	27 348	12 209
Crédits à Moyen et Long Terme	125 733	115 601
Crédits de consolidation	366	35
Impayés	11 063	15 460
Produits à recevoir	1 865	1 577
Produits perçus d'avance	(177)	(221)
Total Créances Brutes	174 467	154 986
Provisions affectées	(8 059)	(10 252)
Agios réservés	(5 624)	(5 184)
Provisions Collectives	(963)	(679)
TOTAL	159 820	138 871

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Classe 0 (A)	146 140	129 386
Classe 1 (B1)	13 208	6 237
Total Créances performantes	159 348	135 623
Classe 2 (B2)	721	3 991
Classe 3 (B3)	1 260	1 288
Classe 4 (B4)	13 138	14 084
Total Créances non performantes	15 119	19 363
TOTAL	174 467	154 986

# Note 4.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 61 784KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Bons de trésor assimilables (BTA)	60 000	20 000
Décote/Prime	(576)	(24)
Produits à recevoir	2 360	852
TOTAL	61 784	20 828

# Note 4.5 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 52 KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	52	52

# Note 4.6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 4 326 KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/2015	Acquisition / Cession	Val. Brute au 31/12/2016	Amortissement 31/12/2015	Cession / Régularisation	Dotation 2016	Amortissement 31/12/2016	Valeur nette au 31/12/2016
Agencements, Aménagements Installations	4 209	1 037	5 246	(1 901)	-	(481)	(2 381)	2 865
Immeubles	299	-	299	(62)	-	(10)	(72)	227
Matériel de Transport	384	264	648	(131)	19	(101)	(206)	442
Matériel Informatique	1 266	234	1 500	(934)	20	(122)	(1 037)	463
Mobilier et Matériel de Bureau	345	194	539	(395)	14	(59)	(447)	92
Logiciels Informatiques	3 060	-	3 060	(3 063)	-	(1)	(3 064)	(5)
Avances sur Immobilisations	93	149	242	-	-	-	-	242
TOTAL	9 655	1 878	11 533	(6 486)	53	(773)	(7 207)	4 326

#### Note 4.7 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 10 837KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Crédits au personnel	5 853	5 839
Charges Constatées d'avance	131	85
Autres actifs	4 853	4 897
TOTAL	10 837	10 821

# Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste s'élève à 45 027KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunt auprès de la BCT	45 000	20 000
Dettes rattachées	27	7
TOTAL	45 027	20 007

# Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 43 645KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Emprunts interbancaires	17 000	47 000
Dépôts des établissements bancaires	24 202	8 804
Dépôts des établissements financiers	2 313	2 473
Dettes rattachées	130	173
TOTAL	43 645	58 450

# Note 4.10 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 326 869KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dépôts à vue	255 390	239 501
Dépôts d'épargne	19 506	13 129
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	38 549	29 788
Autres Sommes dues à la clientèle	13 004	11 365
Intérêts payés d'avance	(14)	(14)
Charges à payer	433	361
TOTAL	326 869	294 130

# Note 4.11 - Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 18 377KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Dettes au personnel	2 585	2 370
Dettes sociales	597	384
Etat, Impôt et taxes	2 380	277
Provisions pour risques et charges	834	287
Comptes de suspens	10 371	6 204
Autres Passifs	1 611	662
TOTAL	18 377	10 184

#### Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2016, le capital social s'élevait à **68 000** KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2016, s'élève à **75 091** KDTau 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2014	68 000	277	-	2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	-
Résultat au 31-12-2015				992	992
Solde au 31-12-2015	68 000	413	2 588	992	71 993
Affectation du résultat 2015		179	813	(992)	-
Résultat au 31-12-2016				3 098	3 098
Solde au 31-12-2016	68 000	592	3 401	3 098	75 091

# Note 4.13 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève à 34 331KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	34 331	34 745
TOTAL	34 331	34 745

#### Note 4.14 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 137 925KDT au 31 décembre 2016 et se décompose comme suit :

Libellé	31-déc-2016	31-déc-2015
Garanties reçues des banques	131 712	85 457
Garanties financières reçues de la clientèle	2 508	5 750
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	3 604	5 263
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	101	569
TOTAL	137 925	97 039

 $<sup>({}^\</sup>star) Les \ garanties \ r\'eelles \ reçues \ de \ la \ Client\`ele \ concernent \ uniquement \ les \ cr\'eances \ class\'ees$ 

#### Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent **15 538** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **15 169**KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	5 427	5 274
Intérêts sur créances sur la clientèle	10 111	9 894
TOTAL	15 538	15 169

# Note 4.16 – Commissions (en produits)

Les commissionstotalisent 4 721KDT au titre de l'exercice 2016 contre 3 685KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 298	1 194

Commission d'intermédiation	50	35
Opérations de commerce extérieur	952	924
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	578	323
Gestion, étude des engagements	1 048	562
Monétique	421	287
Autres commissions	374	359
TOTAL	4 721	3 685

# Note 4.17 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financièrestotalisent **4 060** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **2 459** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Gain de change	1 136	1 410
Revenus du Portefeuille titres de placement	2 924	1 049
TOTAL	4 060	2 459

# Note 4.18 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent **6 224**KDT au titre de l'exercice 2016 contre **6 184**KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 312	4 466
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 912	1 717
TOTAL	6 224	6 184

# Note 4.19 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les reprises nettes de provisions totalisent **1 324** KDT au titre de l'exercice 2016 contre une dotation nette de **1 881**KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

(2 204)	
	(2 636)
(382)	(193)
4 488	971
-	302
(108)	(330)
1 794	(1 887)
(578)	(124)
108	131
	<b>1 794</b> (578)

# Note 4.20 - Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent **8 556** KDT au titre de l'exercice 2016 contre **7 359** KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunération de personnel	6 979	6 080
Charges sociales et autres cotisations	1 380	1 151
Autres charges liées au personnel	197	129
TOTAL	8 556	7 359

# Note 4.21 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 4 962 KDT au titre de l'exercice 2016 contre 4 313 KDT en 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Loyers, Eau et Electricité	1 615	1 444
Frais de licences informatiques	623	805
Jetons de présence & frais de Conseils d'Administration	673	514
Frais de communication	362	346
Divers honoraires	296	219
Frais divers d'exploitation	1 394	985
TOTAL	4 962	4 313

# Note 4.22 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net (en DT)	3 097 964	999 995
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	3 097 964	999 995
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0,456	0,147

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2016.

# Note 4.23 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2016, **100 364**KDT détaillés comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	13 718	64 510
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	172 849	139 471
Emprunts auprès de la BCT	(45 000)	(20 000)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(41 202)	(55 804)
Total	100 364	128 177

# **Autres notes aux états financiers**

Note 4.24 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle contractuelle

Libellé	Inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Actifs							
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	13 718	-				-	13 718
Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 385	8 659	62 188	6 240	-	-	258 472
Créances sur la clientèle	25 471	19 801	22 665	84 203	7 680	-	159 820
Portefeuille-titre commercial	1 960	-	8 463	51 361	-	-	61 784
Portefeuille d'investissement	_	-	-	-	-	52	52
Valeurs immobilisées	_	-	-		-	4 326	4 326
Autres actifs	2 325	225	4 234	3 600	453	-	10 837
Total Actifs	224 859	28 685	97 550	145 404	8 133	4 378	509 009
Passifs							
Banque Centrale, CCP	45 027	-	-	-	-	-	45 027
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	43 645	-	-	-	-	-	43 645
Dépôts et avoirs de la clientèle	303 245	10 833	8 123	4 668	-	-	326 869
Autres passifs	17 543	-	834	-	-	-	18 377
TOTAL Passifs	409 460	10 833	8 957	4 668	-	-	433 918
Capitaux Propres	-	-	-	-	-	75 091	75 091
Total Passifs et capitaux propres	409 460	10 833	8 957	4 668	-	75 091	509 009
Situation Nette	(184 602)	17 852	88 593	140 736	8 133	(70 713)	-

#### Note 4.25 – Transactions avec les parties liées

#### Opérations avec ABC Tunis Branch

- 1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABCTunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2016 s'élève à 293 KDT hors taxes.
- 2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2016 se détaillent comme suit:
- 60% et 62% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 60% et 63% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunisie.
- 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 40% et 37% en 2015, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.
  - Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2016 a atteint 1 813 KDT hors taxes et le montant refacturé à ABC Tunis,3 417 KDT hors taxes.
- 3. Au 31 décembre 2016, l'encours des dépôts de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 15 873 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 42 KDT. A cette date, l'encours des dépôts de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisies'élève à 23 935 KDT et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 1 867 KDT.
- 4. Au 31 décembre 2016, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 34 569 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice clos à cette date d'élève à 625 KDT. A cette date, l'encours des placements de ABC Tunis Branch chez ABC Tunisieest nul et les intérêts servis à ce titre au cours de 2016 s'élèvent à 584 KDT.
- 5. Durant 2016, les charges relatives aux opérations de change (SWAP) avec ABC Tunis Branchs'élèvent à 440 KDT.
- 6. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch en couverture desrisques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2016, le total de ces garanties s'élève à 119 335KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 204 KDT hors taxes.

# **Opérations avec ABC ALGERIE**

7. Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIE.

#### Opérations avec ABC BSC (ABC BAHRAIN)

- 8. Le total des frais de licence Symbols payées par ABC Tunisie à ABC BSC au titre de l'exercice 2016, s'élève à 732 KDT.
- 9. ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel de ABC BSC dans le cadre du développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.
- 10. ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des créditsaccordés à un client. L'encours de la garantie s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.

# Operations avec ABC BRAZIL

11. ABC Tunisie a effectué en 2016 des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève au 31décembre 2016 à 38 350 KDT et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 787 KDT.

# Operations avec ABC EGYPTE

12. L'encours du dépôt de ABC EGYPTE chez ABC Tunisie s'élève à 268 KDT au 31 décembre 2016.

# Rémunération des dirigeants

- 13. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2016 sont composés d'une rémunération brute de 715 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 8 KDT.
- 14. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTD.

#### Note 4.26-Passifs éventuels

Labanqueafaitl'objet au cours de 2016, d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015 ayant abouti à une notification préliminaire de 3 114 KDT. La banque a formulé son opposition à la majorité des chefs de redressements conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux et a constitué une provision pour risque de l'ordre de 532 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, l'impact final de cette vérification ne peut être estimé de manière fiable.

#### Note 4.27 – Affaires en défense :

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire à l'encontre de la même partie.

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque. Ce dernier jugement a fait l'objet de pourvoi en cassation par la partie adverse. L'audience de cassation n'est pas encore fixée.

# Note 4.28 – Evénements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 21 Février 2017. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# Rapport général des Commissaires aux comptes

\_\_\_\_

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

#### Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 75 091 KTNDet un résultat bénéficiaire de 3 098 KTND.

#### Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### Paragraphes d'observations

#### • Contrôle fiscal

En se référant à la note aux états financiers n°4.26 « passifs éventuels », nous attirons votre attention que, courant 2016, la banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012 à 2015.

Le montant global du redressement s'élève à 3 114 KTND. La banque s'est opposée aux différents chefs de redressement notifiés et les résultats du contrôle sont toujours en phase de négociation à la date de l'émission du présent rapport. Toutefois, la banque a constitué une provision de 532 KTND en couverture de ce risque.

Le risque final ne peut pas être estimé d'une façon fiable au stade actuel des discussions avec l'administration fiscale. Il dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### • Affaires en défense

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs. (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

# Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen

n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons relevé que la banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Conformément aux dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons qu'en date du 29 Janvier 2016, nous avons procédé à la révélation d'un fait délictueux auprès du procureur de la république portant sur des manipulations frauduleuses commises par un employé de la banque. L'enquête liée est toujours en cours, les risques probables ont été convenablement provisionnés au vu des informations disponibles.

Tunis, le 27/03/2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet Mourad Guellaty

Mourad Guellaty

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016
  - 1. Conventions conclues en 2016 avec ABC Tunis Branch

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de Bank ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2016, la somme de ces garanties s'élève à 119 335 KTND. Les dites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2016, la commission payée par Bank ABC Tunisie en faveur de Bank ABC Tunis Branch s'élève à 204KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 Février 2017.

- 2. Conventions conclues en 2016 avec ABCBSC
- a) ABC Tunisie a payé les frais de voyage du personnel d'ABC BSC dans le cadre de développement des activités RETAIL au cours de 2016 pour un montant total de 12 KDT.
- b) ABC Tunisie a reçu des garanties d'ABC BSCen couverture des engagements accordés. Le solde de ces garanties s'élève à 12 377 KDT au 31 décembre 2016.
- II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les principaux volumes réalisés:

- **1.** ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2016 est de 293KTND HT;
- 2. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées en 2016 comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 38% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 62 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2016 s'élève à 1 813KTND HT. Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 3 417 KTND HT.

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenuele 18 avril 2008.

- **3.** Au cours de 2016, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives aux frais et licences d'utilisation d'applications informatiques y compris le système d'information Symbols, pour un montant de 732KTND.
- **4.** ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2016, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :
  - **a.** ABC Tunisie a reçu 42 KTNDen rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 867KTND en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
    - L'encours des dépôts d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 15 873 KTNDalors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 23 935 KTND.
  - **b.** ABC Tunisie a reçu 625KTNDen rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 584KTND en tant que rémunération des placements de cette dernière.
    - L'encours des placements d'ABC Bank Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 34 569 KTND contre des placements nuls d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date.
  - c. Durant 2016 les opérations de change (SWAP) avec ABCTunisont dégagé une perte de 440 KTND.
- **5.** Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 23 KTND comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (Credoc export) auprès d'ABC Algeria.
- **6.** Durant 2016, ABC Tunisie a reçu 787KTND comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL. L'encours de ces placements s'élève à 38 350 KTND à la clôture de l'exercice.
- 7. L'encours des placements d'ABC Tunisie chez ABC Egypte s'élève à 268 KTND à la clôture de l'exercice.
- III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 715KTND, d'avantages en nature d'une valeur de 8 KTND, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 3KTND et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 5 KTND.
- En 2013, le Directeur Général de Bank ABC Tunisie a obtenu un crédit d'un montant de 850 KTND.
   L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2016 est de 475 KTND. Ce crédit a généré courant 2016 des intérêts pour un montant de 36 KTND.
  - Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 11 Septembre 2013.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 514 KTND, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en KTD) :

	Direction Générale			Conseil d'administration		
Désignation	Charges de	Passif au	Charges de	Passif au		
	l'exercice	31/12/2016	l'exercice	31/12/2016		
Avantage à court terme	<sup>(*)</sup> 726	38	673	-		
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-		
Autres avantages à long terme	-	-	-	-		
Indemnité de fin de contrat de travail	5	44	-	-		
Paiement en action	-	-	-	-		
Total	731	82	673	-		

(\*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2016 pour 3 KTND.

Tunis, le 27/03/2017 Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir Membre de DTTL Sonia KETARI LOUZIR Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY